



*Lespinassière*

11160

Tél. : 04 68 78 04 23

Fax : 04 68 78 41 30

Objet/réf : participation volontaire pour l'eau potable

Madame, Monsieur,

Pour une gestion raisonnable de l'eau, après s'être assuré du soutien des habitants de Lespinassière, le conseil municipal vous sollicite afin de le manifester de manière plus marquée dans la bataille contre la Communauté d'Agglomération de Carcassonne (CAC) et la Préfecture pour conserver la gestion de l'eau par la commune de Lespinassière.

Petit historique :

- courant 2012, dans le cadre d'une réforme territoriale, le préfet de l'Aude a décidé de fusionner la Communauté des Communes du Haut Minervois (CCHM) dont Lespinassière fait partie avec la Communauté d'Agglomération de Carcassonne (CAC).
- Jamais Lespinassière n'a cédé sa compétence en gestion de l'eau potable : ni à un syndicat, ni à une autre collectivité.
- selon une lecture d'un article de loi sur la réforme, les communes absorbées par la CAC transfèrent obligatoirement les compétences qu'elles avaient déjà transmises à la CCHM.
- De plus la CAC prétend pouvoir s'approprier la compétence de l'eau potable sans l'accord du conseil municipal de Lespinassière
- D'après l'article 72 de la constitution, le Conseil Municipal a toute autorité pour gérer son patrimoine : c'est la libre administration des collectivités.
- Pour qu'une loi puisse obliger un transfert sans l'accord du conseil municipal, il faut que l'intérêt général soit établi : c'est loin d'être le cas, car nous sommes en mesure de prouver que notre gestion du réseau est plus efficace et coûte moins cher aux usagers que la gestion par la CAC.
- Le conseil Municipal a donc délibéré plusieurs fois pour confirmer sa volonté de garder sa compétence de l'eau potable.
- Actuellement, la CAC refuse de nous laisser la compétence et la Préfecture essaye de faire pression sur le Conseil Municipal pour signer un transfert.
- Dans ces conditions, le percepteur ne peut collecter le forfait annuel de l'eau.

Los Triacaires  
11160 LESPINASSIÈRE

Le Président  
Jean-François Hébraud

Lespinassière le 7 Décembre 2013

Madame, Monsieur,

L'association les Triacaires est totalement solidaire de la bataille que mène la Commune de Lespinassière pour conserver la gestion de son eau.

Cette action s'inscrit dans la conservation du patrimoine communal

La Municipalité n'ayant plus la possibilité de faire payer la redevance de l'eau nous proposons d'ouvrir notre compte bancaire afin de provisionner l'équivalent du forfait de l'année 2013 s'élevant à **114 euros**. En contrepartie un reçu vous sera délivré.

Quand la situation sera débloquée cet argent servira à payer nos arriérés d'eau.

C'est une preuve supplémentaire que nous, utilisateurs de l'eau, soutenons la Municipalité dans son refus de transférer la compétence de l'eau à la Communauté d'Agglomération.

Recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président Jean-François Hébraud



Chèque à l'ordre des Triacaires et à faire parvenir à l'adresse ci-dessus